

Paris, le 2 décembre 2009

**Communiqué de presse n° 1**  
**à 2 heures 15**

**INCIDENT A LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CRUAS (ARDECHE)**  
**L'ASN A MOBILISE SON CENTRE D'URGENCE**

Le 1er décembre 2009, à 23h50, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée par EDF du déclenchement du plan d'urgence interne sur le réacteur n°4 du site EDF de Cruas (Ardèche). EDF a mis ce réacteur à l'arrêt conformément aux procédures.

Selon EDF, cette situation est la conséquence de la perte du refroidissement de certains systèmes du réacteur qui est assuré par l'eau du Rhône. Cet événement trouve son origine dans l'afflux massif de débris végétaux charriés par le Rhône. Le réacteur n°4, situé en amont du site, est le plus exposé à de telles situations. Ce type d'événement est prévu dans les procédures de sûreté applicables aux réacteurs nucléaires.

EDF s'efforce de retirer les débris végétaux à l'origine de l'incident.

L'ASN a mis en place son organisation nationale d'urgence afin de suivre l'évolution de l'état du réacteur n°4 et des autres réacteurs de la centrale qui en compte 4. Par ailleurs, deux inspecteurs de la division de Lyon de l'ASN ont été dépêchés sur le site.

L'ASN est en contact permanent avec la préfecture de l'Ardèche et l'exploitant EDF.

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux rayonnements ionisants. Elle contribue à l'information des citoyens.

**Contact presse** : Evangelia Petit, responsable des relations presse, tél 01 40 19 87 26, 01 40 19 86 61  
[evangelia.petit@asn.fr](mailto:evangelia.petit@asn.fr)